



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-004

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 10 juin 2019, le projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le mercredi 26 juin 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1009-004 a pour but :

- d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage).

Le projet de règlement s'applique à la zone T3-14, telle que montrée au plan joint.

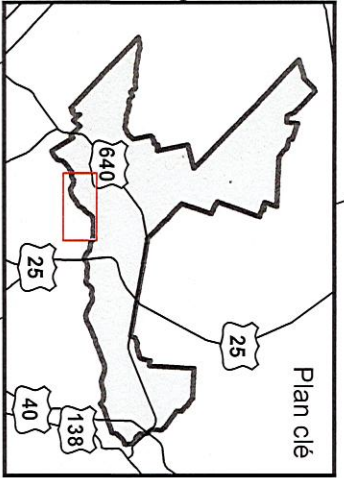
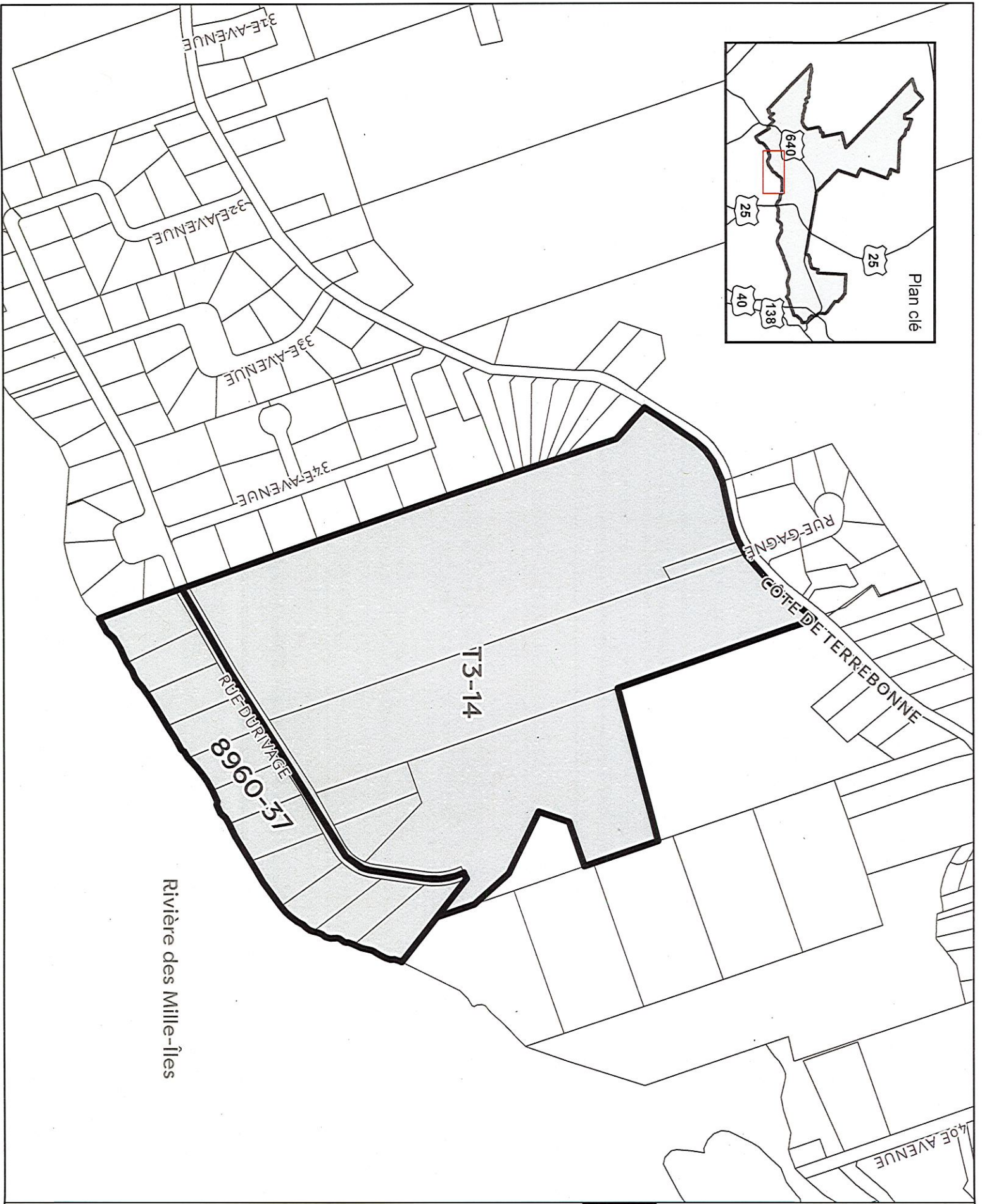
Le projet de règlement numéro 1009-004 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1009-004 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA



AVIS PUBLIC



Date: 2019-05-14

Format: 8 po x 10 po
Aux fins de publication

Produit par: Navid Moghadam, M urbanisme
Vérifié par: Arienne Létourneau, urbaniste